



Conseil économique et social

Distr. générale
23 novembre 2007

Original : français

Commission du développement social

Quarante-sixième session

6-15 février 2008

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous

Déclaration présentée par Droit à l'énergie SOS futur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2008/1.



Déclaration

1. Un plein-emploi et un travail décent pour tous, c'est effectivement le meilleur moyen pour un pays ou une région de sortir du cycle infernal de la pauvreté et de réduire de façon drastique la misère, comme s'y sont engagés les pays affiliés à l'Organisation des Nations Unies en 2000. Mais cette volonté, aussi noble soit elle, ne restera qu'un vœu pieux, si ces mêmes pays ne décident pas, en amont de leur engagement, de l'assortir d'un certain nombre de décisions concrètes. Parmi celles-ci, une nous paraît essentielle, voire prioritaire : l'accès à l'énergie, et plus particulièrement l'électricité. Bien sûr que l'on peut vivre sans électricité, nos ancêtres l'ont prouvé... Mais choisir cette voie reviendrait à une négation totale des objectifs de développement du Millénaire. Sans énergie, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de satisfaire aux exigences d'une vie décente, éducation, alimentation, santé et protection sanitaire, accès à l'eau potable, à l'assainissement, aux télécommunications, etc.

2. Pour s'assurer un développement économique, un pays a besoin d'une base énergétique suffisante à la mise en place ainsi qu'au fonctionnement des infrastructures de base. C'est la situation que l'on retrouve dans nombre de pays considérés émergents, situation qui a conduit les populations de ces pays à vivre dans des conditions misérables, comme l'indiquent les statistiques de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Dans ces pays, l'accès universel à l'énergie ou l'accroissement de la densité énergétique améliore l'activité économique décentralisée et donc l'emploi, et surtout l'emploi productif. Les incidences sont multiples et diverses.

3. Le développement de l'activité économique entraîné par l'électrification d'une région génère immédiatement des emplois dans des petites entreprises et l'artisanat local, ce qui souvent libère les femmes et les enfants des tâches consistant à trouver du bois de chauffage ou à aller chercher de l'eau. On peut dès lors consacrer plus de temps à une autre activité économique, ainsi qu'à l'éducation des enfants, ce qui à terme facilitera l'obtention d'un emploi! La création d'emplois dans le secteur énergétique lui-même, notamment dans le secteur de l'électricité, contribue au développement technologique des pays et des régions concernés grâce aux savoirs et savoir-faire techniques que ces secteurs nécessitent. Si l'électrification s'accompagne d'un transfert judicieux de technologie et les formations dispensées par les entreprises sont adaptées et permettent d'assimiler ces technologies, ce sera une source de compétences et de savoir-faire locaux en ce domaine.

4. Le recours aux partenariats public-privé que nous préconisons, avec l'aval des entreprises à condition qu'elles prennent des engagements éthiques, est doublement avantageux pour l'emploi. Il entraîne la création d'activités et d'emplois qualifiés dans les pays émergents, tout en permettant aux entreprises dans les pays industrialisés de bénéficier par ricochets d'une recrudescence de leur activité et donc de l'emploi. Enfin, l'électrification d'une zone géographique tend à réduire les flux migratoires externes bien sûr; mais également à l'interne. Ainsi, en encourageant le développement local, on réduit l'exode rural vers des concentrations urbaines ou périurbaines faites de violences et de chômage. L'accès à l'énergie universel est un moyen efficace et pacifique de sédentariser les populations dans leurs régions d'origine. Cette électrification a plusieurs incidences : elle réduit les pressions qui s'exercent sur les agglomérations, tout en installant les populations dans des bassins d'emplois naturels. Incidence positive

également dans la lutte engagée contre le dérèglement climatique et les émissions de gaz à effet de serre, par une politique volontariste d'accès et de maîtrise des utilisations énergétiques.

5. L'association Droit à l'énergie, forte de son réseau de 700 organisations dans 70 pays regroupant plus de 60 millions de personnes, propose de faire de l'accès universel à l'énergie une condition essentielle, et a rédigé à cet effet un plan d'action. Celui-ci est articulé autour de trois axes : les objectifs de développement du Millénaire, les partenariats public-privé et la participation active de la société civile à toutes les étapes du développement.
